



REPORTAGE

Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage (CSQ)

VOLUME 53, N° 01

Août 2021

Spécial comités 2021-2022



Natacha Blanchet
Présidente
natacha.blanchet@segp.ca

Vous désirez vous impliquer pour faire une différence dans votre Syndicat?

L'occasion se présente ici!

Nomination aux différents comités du SEGP (CSQ)

Comme chaque début d'année scolaire, nous sommes à nommer les membres des comités issus des conventions collectives et ceux que l'on retrouve dans les Statuts et règlements de notre organisation syndicale. Nous invitons donc les personnes intéressées à siéger à l'un ou à l'autre de ces comités que l'on veut dynamique, à remplir le formulaire dans ce bulletin en y indiquant le ou les comités de votre choix et à nous le retourner aux dates mentionnées sur les différents formulaires.

Selon les Statuts et règlements du SEGP (CSQ), c'est le conseil régional des déléguées et des délégués (CRD) qui possède la compétence de nommer les membres des comités issus de nos Statuts et règlements. Or, les membres du CRD procéderont à ces nominations lors de leur première rencontre de l'année, soit le 7 septembre prochain. Il est à noter que les membres des comités issus des conventions collectives et les autres comités seront nommés par le conseil d'administration lors de leur séance régulière, le 28 septembre prochain.

Ensemble, on peut faire la différence!

Natacha Blanchet

Assemblée Générale



Vote sur l'entente de principe intersectorielle

Date : 29 septembre 2021

Heure : 17 heures

En visioconférence Zoom



Première rencontre du conseil régional des déléguées et des délégués

Date : 7 septembre 2021, 17 heures

Lieu : Hôtel Universel

311, boul. Hôtel-de-Ville
Rivière-du-Loup

DANS CE BULLETIN

Comités prévus aux Statuts et règlements du SEGP (CSQ) 2021-2022	2
Comités du SEGP (CSQ) 2021-2022	2
Comités issus des conventions collectives locales et de la LIP 2021-2022	3
Nomination de la personne déléguée de votre école ou de votre	4
L'Outil de travail quotidien 2021-2022	4
Événement 55 ^e du SEGP (CSQ)	4

Comités prévus aux Statuts et règlements du SEGP (CSQ) 2021-2022

Formulaire de candidature (À retourner d'ici le 1^{er} septembre 2021)

- Comité de discipline** (Cinq personnes à nommer)
À la suite de difficultés ou de conflits, un membre du SEGP (CSQ) peut déposer une plainte contre un autre membre et le comité de discipline doit faire enquête par la suite. Le comité siège seulement au besoin.
- Comité des finances** (Quatre personnes à nommer, la trésorerie est d'office à ce comité)
Ce comité veille, entre autres, à la sécurité financière de l'organisation. Le comité se réunit environ deux fois par année.
- Comité du fonds de résistance syndicale** (Quatre personnes à nommer, la trésorerie est d'office à ce comité)
Ce comité reçoit les demandes d'aide au fonds de résistance syndicale (FRS), les étudie et formule au conseil d'administration les recommandations qu'il juge appropriées. Le comité siège seulement au besoin.
- Comité des statuts et des règlements** (Cinq personnes à nommer)
Ce comité peut, entre autres, étudier toute proposition de modification aux Statuts et il peut également faire des recommandations relatives aux modifications à y apporter. Le comité se réunit environ trois à cinq fois par année.
- Comité du personnel à statut précaire et des jeunes** (Cinq personnes à nommer)
Ce comité favorise notamment la prise en compte de la situation, des préoccupations, des droits et des aspirations des jeunes ainsi que des personnes à statut précaire dans les débats et les orientations des diverses instances du Syndicat. Le comité se réunit environ trois à cinq fois par année.

Nom :	Prénom :	
École :		
Tél. école :	Tél. résidence :	@ :

→ Note : Les membres actuels des comités peuvent à nouveau être nommés. À retourner d'ici le 1^{er} septembre 2021 par courriel à segp@segp.ca ou par télécopieur au 418 867-8365. L'acceptation des membres se fera lors de la première rencontre du CRD le 7 septembre

Comités du SEGP (CSQ) 2021-2022

Formulaire de candidature (À retourner d'ici le 21 septembre 2021)

- Comité Mouvement Actes (EVB)**
Le comité voit à la promotion et à l'organisation de formation du mouvement ACTES (EVB) auprès des écoles. Le comité se réunit environ trois fois par année.
- Comité sociopolitique**
Le comité a comme mandat d'informer les membres sur des dossiers à caractère sociopolitique. Le comité se réunit environ trois fois par année.
- Comité de la condition des femmes**
Le comité a pour mandat de favoriser la participation des femmes à la lutte syndicale, de diffuser des points de vue féministes et d'assurer des liens avec les organismes à la défense des femmes. Le comité se réunit environ trois fois par année.

Nom :	Prénom :	
École :		
Tél. école :	Tél. résidence :	@ :

→ Note : Les membres actuels des comités peuvent à nouveau être nommés. À retourner d'ici le 21 septembre 2021 par courriel à segp@segp.ca ou par télécopieur au 418 867-8365 pour adoption au conseil d'administration, le 28 septembre 2021.

Comités issus des conventions collectives locales et de la LIP 2021-2022

Formulaire de candidature (À retourner d'ici le 21 septembre 2021)

Comité consultatif des services aux élèves EHDA (prévu à la LIP)

- CSS de Kam.-Rivière-du-Loup
 CSS du Fleuve-et-des-Lacs

Comité paritaire EHDA (prévu à l'Entente nationale)

Le comité paritaire formule des recommandations sur les modèles d'organisation de services pouvant être mis en place au niveau de l'école pour soutenir la composition de la classe, notamment pour l'ouverture de groupes d'élèves permettant, par exemple, la pondération a priori ou la mise en place de « classe répit ou ressource », ou l'ajout de services, etc. (Quatre rencontres par année.)

- CSS de Kam.-Rivière-du-Loup
 CSS du Fleuve-et-des-Lacs

Comité de perfectionnement local

Le centre et le Syndicat conviennent de former un comité paritaire. Le comité est composé d'au moins huit (8) membres, dont le mandat est :

- d'administrer le budget de perfectionnement et de mise à jour;
- d'établir les politiques de perfectionnement et de mise à jour en tenant compte des besoins et des objectifs pédagogiques des enseignantes et des enseignants.

(Entre deux et quatre rencontres par année.)

- CSS de Kam.-Rivière-du-Loup
 CSS du Fleuve-et-des-Lacs

Comité de la formation pratique

- le comité établit les politiques et des règles d'affectation des ressources financières pour :

- les activités d'accompagnement des stagiaires (suppléance, déplacement et subsistance);
- les activités de ressourcement à l'intention des enseignantes associées et des enseignants associés (suppléance, déplacement et subsistance);
- les activités de participation aux forums et bilans des stages (suppléance, déplacement et subsistance);
- la reconnaissance des enseignantes associées et des enseignants associés.

(Deux rencontres par année.)

- CSS de Kam.-Rivière-du-Loup
 CSS du Fleuve-et-des-Lacs

Comité en santé et sécurité au travail (Deux rencontres par année)

- CSS de Kam.-Rivière-du-Loup
 CSS du Fleuve-et-des-Lacs

Nom :

Prénom :

École :

Tél. école :

Tél. résidence :

@ :

↳ Note : Les membres actuels des comités peuvent à nouveau être nommés. À retourner d'ici le 21 septembre 2021 par courriel à segp@segp.ca ou par télécopieur au 418 867-8365 pour adoption au conseil d'administration, le 28 septembre 2021.



Dans le cadre de l'offensive professionnelle Maîtres de notre profession, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) a mis en place une application Web pour faciliter la comptabilisation des heures d'activités de formation continue effectuées. L'AppliProf est lancée depuis le 1^{er} juillet à l'adresse appliprof.org.

Vous trouverez donc, sur notre page Facebook et sur notre site Web, les informations. Nous vous invitons à vous créer un compte et à l'utiliser pour comptabiliser, par exemple, les lectures d'ouvrages spécialisés.

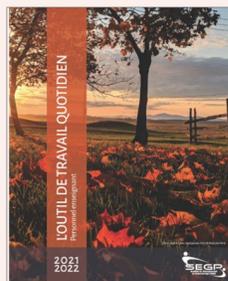
Nomination de la personne déléguée de votre école ou de votre centre

Nous avons adressé, en juin dernier, dans toutes les écoles, la documentation pour nommer la personne déléguée des écoles ou des centres pour la nouvelle année scolaire.



Nous vous rappelons l'importance d'avoir une personne déléguée dans votre école ou votre centre afin de recevoir et de transmettre toute l'information. La personne déléguée est la référence. Son rôle est essentiel pour assurer la transmission du vécu des enseignantes et des enseignants vers les centres de services scolaires et le Syndicat. **Notez que la première rencontre du conseil régional des déléguées et des délégués (CRD) se tiendra le 7 septembre 2021.** Si vous avez besoin d'information additionnelle sur le rôle de la personne déléguée, n'hésitez pas à communiquer avec nous ou pour recevoir à nouveau les formulaires : segp@segp.ca ou sur notre site Web www.segp.ca.

Natacha Blanchet



L'Outil de travail quotidien 2021-2022

Vous n'avez pas reçu votre Outil de travail quotidien 2021-2022?

Si vous désirez vous en procurer un exemplaire, nous vous invitons à aviser la personne déléguée de votre école ou de centre ou à communiquer avec nous pour en obtenir un.

Une distribution sera faite lors du premier CRD, soit le 7 septembre prochain.

Pour information :

lucie.tardif@segp.ca.

Lucie Tardif



SEGP 55^E ANNIVERSAIRE

Événement 55^e anniversaire du SEGP (CSQ)
Souper style méchoui et bière à l'effigie de votre Syndicat

Date : 1^{er} octobre 2021, 16 h 30

Lieu : La Baleine Endiablée Microbrasserie
229, Route 132, Rivière-Ouelle



Édifice Monique-Fitz-Back
321, rue Fraserville, Rivière-du-Loup, Québec G5R 5M7

Pour nous contacter :

Téléphone : 418 862-8544

Télécopie : 418 867-8365

www.segp.ca

Les heures d'ouverture du bureau sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.